

## Annexe 94A

### **PREScription MEDICALE pour bas élastiques thérapeutiques pour la jambe (art. 27/1)**

#### **Identification du bénéficiaire (ou vignette de la mutualité)**

Nom et prénom du bénéficiaire: .....

Adresse: .....

Numéro d'Identification à la Sécurité Sociale: .....-.....-.....

Nom ou numéro de la mutualité: .....

Le médecin soussigné déclare que l'indication médicale visée à l'art 27/1, D.3 de la nomenclature est respectée et que la justification de ce diagnostic est conservée dans le dossier médical du bénéficiaire.

#### **Motivation médicale**

**Indications pour les bas élastiques thérapeutiques pour la jambe du sous-groupe 1, à savoir :**

- lymphoedème uni- ou bilatéral après évidemment ganglionnaire inguinal ou du petit bassin
- lymphoedème après traitement par rayon de la région inguinale
- lymphoedème primaire chronique héréditaire
- malformation vasculaire congénitale

**Indications pour les bas élastiques thérapeutiques pour la jambe du sous-groupe 2, à savoir :**

- prévention d'ulcère veineux récidivant en cas d'insuffisance veineuse chronique
- présence d'une thrombose veineuse profonde objectivée
- présence d'un syndrome post-thrombotique objectivé

#### **Localisation, classe de compression nécessaire et type de bas :**

Bas pour la jambe	Gauche (quantité)	Classe de compression			Droite (quantité)	Classe de compression		
		II <sup>1</sup>	III	IV		II <sup>2</sup>	III	IV
<input type="checkbox"/> Bas jarret (AD)								
<input type="checkbox"/> Bas cuisse (AG / AG-T)								
<input type="checkbox"/> Collant (AT / monoAT)								
<input type="checkbox"/> Pantalon de compression <sup>3</sup> (FT)								

Remarques éventuelles :

.....  
.....  
.....

#### **Identification du médecin prescripteur<sup>4</sup>**

Nom et prénom:

Numéro INAMI:

Date .... / .... / .....

Signature du médecin prescripteur:

1 Uniquement pour les bénéficiaires jusqu'au 15<sup>ème</sup> anniversaire.

2 Uniquement pour les bénéficiaires jusqu'au 15<sup>ème</sup> anniversaire.

3 Uniquement pour le sous-groupe 1.

4 Lors de la première délivrance, les bas élastiques thérapeutiques pour la jambe du sous-groupe 1 doivent être prescrits par un médecin-spécialiste dont il est question au D.4. a), de l'article 27/1 de la nomenclature.